

# LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ

La prévention en matière de santé est l'un des défis majeurs d'une politique sanitaire encore trop centrée sur le curatif. Pour le Conseil économique, social et environnemental, plusieurs raisons militent pour qu'aujourd'hui la France donne un nouvel élan à sa politique de prévention :

## • Au niveau individuel

En dépit d'indicateurs de santé globalement bons, la mortalité prématurée est plus élevée et l'espérance de vie sans incapacité plus faible que dans certains pays de l'Union européenne. Les inégalités sociales et régionales d'accès à la santé persistent. L'espérance de vie d'un cadre à 35 ans est ainsi de 6,3 ans supérieure à celle d'un ouvrier.

## • Au niveau collectif

L'impact de l'environnement et des conditions de vie est encore trop peu pris en compte. Les pollutions atmosphériques seraient ainsi responsables de 30 000 décès prématurés en France, les pathologies comme le saturnisme perdurent. Les conditions de travail ont également un impact d'autant plus préoccupant que la démographie des médecins du travail s'annonce défavorable.

La nécessité d'apporter des réponses aux nouveaux défis sanitaires : progression des maladies chroniques, niveau élevé des addictions et une consommation de médicaments supérieure à celle de nos voisins européens.

Les leviers existent pour mettre en œuvre une politique de prévention plus efficace :

## • en apportant des réponses concrètes aux lacunes de notre dispositif à savoir :

- une mauvaise identification des financements affectés à la prévention et au curatif (5,9 milliards d'euros ont été consacrés à la prévention en 2010 auxquels s'ajoutent des dépenses estimées à 5,7 milliards et comptabilisées au titre du curatif) ;
- une recherche insuffisante en épidémiologie ;
- une gouvernance complexe en raison d'une pluralité d'acteurs nationaux et locaux, aux compétences souvent mal définies.

## • en tirant pleinement parti des potentialités ouvertes par les nouvelles approches (neurosciences, télémédecine...).

*La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.*

*Définition de la santé dans la Constitution de l'OMS*



## Jean-Claude ÉTIENNE

Professeur de médecine  
Membre du groupe des personnalités qualifiées  
Membre de la section des affaires sociales et de la santé  
Membre de la Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques



## Christian CORNE

Président de la fédération thermale et climatique française  
Membre du groupe des personnalités qualifiées  
Membre de la section des affaires sociales et de la santé

**Contact section :** [affsoc@lecese.fr](mailto:affsoc@lecese.fr) - tél. 01 44 43 62 62 - [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

**Contact rapporteur :** 06 85 10 49 41 - [corne.christian@wanadoo.fr](mailto:corne.christian@wanadoo.fr)

## ➤ **Initier et diffuser une culture collective et accompagner son appropriation par chacun**

- en sensibilisant et impliquant chaque individu
- en renforçant la formation de l'ensemble des professionnels concernés
- en promouvant des conditions de vie et de travail propices à un bon état de santé

## Le succès de cette politique s'appuie sur trois piliers :

### 1. **L'implication de tous les citoyens à chaque étape de leur vie :**

- en assurant le suivi de chaque individu en construisant un véritable parcours de prévention « citoyen »
- en promouvant la sensibilisation de chacun, notamment à l'école et au travail

### 2. **La formation des professionnels de santé**

- en inscrivant la prévention dans les questions soumises au contrôle de connaissance
- en veillant à intégrer la prévention dans les orientations annuelles du Développement professionnel continu (DPC) fixées par le Ministre

### 3. **La meilleure responsabilisation de la collectivité**

- dans les activités économiques, par exemple en renforçant le respect des normes de rejet de nuisances
- en améliorant la qualité de l'habitat et du cadre de vie

## ➤ **Fonder de nouvelles approches en prévention et santé publique**

- en développant des campagnes d'information favorisant une meilleure appropriation des messages de prévention
- en partageant la connaissance
- en évaluant l'efficacité des politiques de prévention

## ➤ **Initier une gouvernance nationale et une déclinaison territoriale adaptée**

La prévention en matière de santé ne relève pas de la seule sphère de la santé mais implique une démarche interministérielle associant l'ensemble des acteurs (habitat, éducation nationale, travail et emploi...).

### **Le CESE préconise un schéma d'organisation souple :**

un ou deux objectifs annuels prioritaires en matière de prévention seraient fixés, sous l'égide du premier ministre, aux ministres concernés.

1. Le Secrétaire général du Gouvernement validerait la cohérence interministérielle de ces objectifs et de leur déclinaison opérationnelle.
2. Le Comité d'animation du système d'agences (CASA) inscrirait dans son programme de travail un nouveau thème relatif à l'articulation de la Direction générale de la santé (DGS), des autres ministères et des agences sanitaires. Ce groupe serait piloté par la DGS qui inviterait les ministères concernés.
3. Cette gouvernance ne saurait être efficace sans une meilleure coordination du sanitaire, du social et du médico-social afin de favoriser la continuité entre les soins et la prévention. Cette mission relève en grande partie des Agences régionales de santé (ARS).

### **Renforcer le volet prévention de la prochaine loi de santé publique qui pourrait voir le jour en 2012**

Le Conseil économique, social et environnemental préconise de :

1. sélectionner et hiérarchiser des objectifs évaluables ;
2. sélectionner les stratégies les plus efficaces ciblant au plus près les populations à risque ;
3. mettre en place un pilotage clair assorti des financements nécessaires ;
4. relayer ces objectifs par des campagnes d'information nationales et locales ;
5. veiller à ce que le dispositif législatif comporte un volet de prévention dédié aux jeunes.

Au 1er janvier 2011  
**1 478 médecins scolaires  
et 8 429 infirmier(e)s**  
La moyenne d'âge des médecins scolaires :  
**53,5 ans**

les trois quarts partiront à la retraite  
dans les 15 prochaines années